

Contact



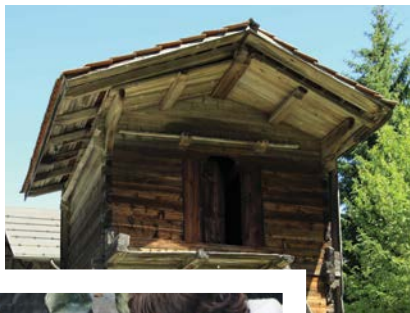
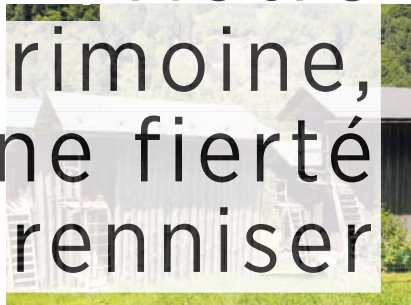
BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

n°4

Septembre 2016

DOSSIER SPÉCIAL

Notre
patrimoine,
une fierté
à pérenniser



Le projet touristique

P10

Un projet
qui se dessine

Les TAP

P4

Un "essai transformé"

Ethnologia

P16

Savoir-faire locaux
& traditions

Infos pratiques

Mairie

Tél. 04 50 34 44 25
Fax 04 50 34 10 14
contact@mairie-sixtferacheval.fr
www.mairie-sixtferacheval.fr

Jours et horaires d'ouverture au public :

- Lundi, jeudi, vendredi :
9h-12h / 14h-17h
- Mardi, mercredi :
9h-12h

Permanence du Maire et des Adjoints

- Le vendredi sur rendez-vous

Déchets et encombrants

Collecte des ordures ménagères dans les locaux prévus à cet effet

- En basse saison : mardi
- Pendant les vacances
scolaires : mardi
et vendredi

Ramassage des encombrants

- UNIQUEMENT sur RDV
Tél. 04 50 34 44 25
- Le 1^{er} mercredi de
chaque mois de mai
à octobre uniquement

Déchetterie de Jutteninges

- du lundi au samedi
8h-12h / 14h-17h
- Tél. 04 50 90 10 04

Apports de déchets verts ligneux à la station d'épuration de Morillon

- du lundi au jeudi :
8h-12h / 13h30-17h
- vendredi :
8h-12h / 13h30-16h30
- samedi : 15h-17h

sommaire

L'éditorial du maire 3

Jeunesse et enfance 4

Bilan des deux premières années des TAP

Commune : réalisations 5

Le nouveau préau

Budget 6

Une gestion toujours maîtrisée et ajustée

L'arrêt du PLU 8

Délibération du Conseil municipal du 26 juillet 2016

Le projet touristique 10

Projet immobilier
et liaison Flaine



Patrimoine Sizeret 12

Il était une fois...

Programme européen 16

Clôture du projet Ethnologia

À vous l'honneur ! 17

25 bougies pour
la chorale "la Sizère"



Brèves, État civil 19

Agenda des manifestations 20

édito



**Stéphane
Bouvet**
Maire de
Sixt-Fer-à-Cheval

La plupart des acteurs économiques réalisent actuellement les premiers bilans touristiques de la saison estivale. Le soleil a été au rendez-vous et c'est un élément déterminant pour une saison réussie.

La fréquentation de nos sites est en hausse. Le nombre de véhicules enregistré sur les parkings du Fer-à-Cheval est en forte augmentation ; l'Office de tourisme enregistre des records de visiteurs à la Maison de la Montagne comme au chalet d'accueil au cœur du Cirque ; l'Usac dresse aussi un bilan satisfaisant des activités de ses membres et notamment du marché estival. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces constats.

Cependant il nous est difficile de nous réjouir pleinement face à la folie meurtrière qui ébranle notre monde.

Nous adressons une pensée solidaire à toutes les familles des victimes de ces attentats abjects qui touchent aveuglément tous les peuples et à nos voisins italiens qui ont subi un tremblement de terre dévastateur.

Mais face à la peine et à l'incertitude, nous nous devons de rester forts et unifiés et de continuer à vivre pleinement.

Aussi, depuis le dernier numéro de Contact, nous avons continué de nous investir et de faire avancer nos projets et nos engagements : finalisation du PLU, établissement avec les services de l'État des bases de l'UTN, réactivation du projet Grand site, projet majeur pour l'offre touristique et le bien-vivre de la population locale et qui me tient particulièrement à cœur, construction d'un préau pour l'école et d'autres travaux, mise en ligne de notre nouveau site internet, lien indispensable entre la Mairie et la population locale.

Si notre fond de vallée est souvent comparé à un écrin, c'est parce qu'il est rempli de mille et une merveilles tant paysagères, architecturales, religieuses et de traditions, toutes témoins d'un passé et d'un présent très riches qui nous tiennent à cœur.

C'est dans cet esprit que nous avons souhaité faire ressurgir du passé le Carrousel de Pierre au Merle, et porté cette belle aventure humaine de la remise en place de la table d'orientation du Buet.

Je nous souhaite pour les mois à venir un automne flamboyant, une saison hivernale toute blanche et pour notre collectivité la concrétisation de nos projets.

Stéphane BOUVET

Les Temps d'Activités Péri-scolaires : une réussite

Pour rappel, en concertation avec les parents et l'équipe enseignante, la commune avait obtenu en 2014 une dérogation auprès du rectorat afin de regrouper ces temps péri-scolaires sur une demi-journée. Les enfants sont encadrés pour ces activités par des agents communaux et des prestataires extérieurs. 🍀

Depuis cette année, la gestion des temps péri-scolaire se fait en ligne

Le nouveau logiciel que les parents ont pu découvrir en fin d'année scolaire permet un accès direct aux diverses inscriptions péri-scolaires des enfants (garderie, cantine, TAP) et un règlement en ligne. Après quelques ajustements pour sa mise en œuvre, les démarches d'inscription à ses services se font dorénavant exclusivement en ligne.

Dans le cadre de ces TAP, un Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T.) est mis en place pour chaque année scolaire et validé par la commune et la Direction Départementale de l'Education Nationale.

TEMOIGNAGE

NATHALIE JOENNOZ

nous a livré quelques mots quant à ces deux années passées auprès de nos enfants.

« Ces deux années aux TAP ont été très positives. Suite aux nouveaux rythmes scolaires, nous avons réussi à proposer aux enfants des activités aussi diverses que ludiques : le bricolage, la cuisine, les sorties culturelles, le sport... Chaque enfant exprime son savoir-faire au travers de ces différents ateliers. Ils sont très enthousiastes et tissent des liens extra-scolaires. La constante augmentation des effectifs nous montre l'intérêt des familles et le succès auprès des enfants.

Cette année, nous avons voyagé à travers le "monde autrement". L'Amérique, l'Asie, l'Antarctique, l'Afrique et enfin notre commune ont été découverts à travers les jeux, le bricolage, la cuisine. L'année 2016 a encore été magique, fabuleuse et très enrichissante. C'est un vrai bonheur que de partager tous ces bons moments avec les enfants ! » 🍀



Établi en concertation avec les élus de la commission jeunesse et l'équipe enseignante, le PEDT permet d'identifier la plus-value éducative des activités proposées en dehors du temps scolaire, dans le but de mettre en œuvre un projet d'ensemble, cohérent et ludique pour l'école.

Les notions de "vivre ensemble" et de "valeurs communes" ont été au cœur de cette année scolaire 2015-2016. Les jeux collectifs et les ateliers tournants organisés durant ces activités ont permis d'inculquer aux jeunes des valeurs essentielles de la vie en collectivité telles que le respect de l'autre, l'entraide, le partage...

Deux ans après la mise en place des Temps d'Activités Péri-scolaires par la commission jeunesse de la commune, le constat est sans appel : la fréquentation des TAP est en nette augmentation au fil des périodes. 🍀

Historique de fréquentation

Périodes	Année scolaire 2014 / 2015 (nombre d'enfants) *	Année scolaire 2015 / 2016 (nombre d'enfants) *
1 ^{re} période – septembre / octobre	179	237
2 ^e période – novembre / décembre	196	267
3 ^e période – janvier / février	152	239
4 ^e période – mars / avril	202	276
5 ^e période – mai / juin	274	273
Nombre total d'enfants sur l'année	1003	1292

* Nombre d'enfants équivalent à la somme des participants sur l'ensemble des séances proposées par période. Une période correspond à une durée d'environ deux mois et est composée de 7 séances en moyenne.



Commune : réalisations

L'école, travaux & mise aux normes



▲ UN NOUVEAU PRÉAU DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

L'école de Sixt a fait l'objet de plusieurs améliorations en cette année 2016. Après la mise en place du nouveau logiciel petite enfance, plusieurs travaux de rénovation sont engagés au niveau de l'établissement scolaire. 🍀

Des travaux acoustiques sont en cours de réalisation dans la cantine, les salles de classe et d'activités. Le personnel et les enfants bénéficieront ainsi d'une ambiance plus feutrée.

En parallèle, la commune a réalisé cet été les travaux de construction du préau de l'école tant attendu. Nos enfants auront désormais la chance de profiter de la cour par tous les temps. Les

travaux réalisés durant l'été 2016 ont été achevés à temps pour la rentrée. Le montant de ces travaux s'élève à 90 000 euros HT.

Nous profitons de ces aménagements pour installer un portier vidéo. Cette installation répondra à une mesure émise dans le cadre de la Vigilance Attentats lors de l'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sécurité. 🍀

Une gestion toujours maitrisée et ajustée

UNE VIGILANCE DE TOUS LES JOURS

Dans un souci de transparence, nous présentons le compte administratif de l'année 2015 de la même façon que celui présenté dans le Contact N°2 pour permettre des comparaisons aisées. 📌

En termes d'investissements, les travaux réalisés en 2015 sont principalement liés à la réhabilitation et finalisation des bâtiments communaux.

Nous étions désireux de remettre sur le marché les locaux vacants car les sommes perçues au titre des loyers sont une part importante de nos recettes. En 2015, le montant des loyers communaux perçus s'élevait à 208 946 euros.

Les travaux réalisés en 2015 sont :

- sanitaires Camping du Pelly : 66 780 €
- réhabilitation du local commercial et des deux appartements : 134 788 €

- reconstruction du bâtiment Espace Culturel suite à sinistre : 152 460 €
- construction du kiosque abritant Le Carrousel : 22 280 €
- remplacement du véhicule plateau : 32 640 €
- pose d'une réserve d'eau au Grenairon : 5 923 €



▲ EXEMPLE DE TRAVAUX RÉALISÉS EN 2015 : LA RÉNOVATION DES SANITAIRES DU CAMPING LE PELLY

Quelques chiffres clés

Dépenses de fonctionnement 2015

- Frais d'électricité : 50 665 €
- Combustibles (fioul et gaz) : 39 360 €
- Entretien matériel roulant : 25 777 €
- Assurance : 21 575 €
- Frais de télécommunication : 11 726 €
- Impôts fonciers : 67 743 €
- Contingent incendie (SDIS) : 37 926 €
- Intérêts de la dette : 70 595 €
- Subventions aux Associations : 204 845 € (dont 160 000 € de fonctionnement à l'Office de tourisme et 16 000 € de subvention exceptionnelle pour la création du site internet)

Présentation du compte administratif

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement du capital emprunts	189 969,43 €		
Révision PLU / logiciel	26 850,00 €	Fonds et réserves	129 254,99 €
Acquisition foncières	1 888,68 €		
Travaux bâtiments communaux	764 510,01 €	Part affectée investissements	551 559,43 €
Travaux voirie communale	0 €		
Travaux aménagement réseaux	72 887,19 €	Subventions équipements	465 657,50 €
Véhicules	40 754,40 €		
Outillage, mat mobilier	10 583,49 €	Emprunt	80 000,00 €
Cession actif	18 430,30 €		
AFP	- €	Sortie actifs	34 758,11 €
TOTAL	1 125 873,50 €		1 261 230,03 €

* SIEAGM : Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement du Grand Massif suite à dissolution

Résultat investissement 2015

135 356,53 €

Report déficit au 31.12.2014

-338 880,67 €

Reprise résultat réintégration SIEAGM*

+ 93 556,02 €

Clôture exercice au 31.12.2015

- 109 968,12 €

Présentation du compte administratif

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges de caractère général	505 118,11 €	Produits et services	161 942,33 €
Charges de personnel	503 821,02 €	Impôts et taxes	1 078 617,20 €
Autres charges de gestion courantes	374 408,19 €	Dotations et participations	560 006,73 €
Charges financières	70 595,25 €	Autres produits de gestion courants	208 945,59 €
Charges exceptionnelles	- €	Produits exceptionnels	15 438,99 €
Fonds péréquation FPIC	- €	Atténuations de charges	6 910,91 €
Opération d'ordre (sortie actif)	32 730,30 €		18 430,30 €
TOTAL	1 486 672,87 €		2 050 292,05 €

Excédent de fonctionnement 2015

563 619,18 €

Excédent exercice au 31.12.2014

831 559,43 €

Part affectée à l'investissement

-551 559,43 €

Reprise résultat réintégration SIEAGM*

+ 9 665,88 €

Clôture exercice au 31.12.2015

853 285,06 €

* SIEAGM : Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement du Grand Massif suite à dissolution

Lors de notre réunion du conseil municipal du 26 juillet 2016, nous avons voté l'arrêt du PLU. À ce jour, la révision de ce dossier réglementaire s'élève à 146 500 euros. Il s'agit des honoraires des différents cabinets qui établissent les diagnostics et qui nous accompagnent dans cette élaboration. La commune avait perçu une aide de 17 000 euros versé par l'État en 2014.

Comme nous l'avions déjà annoncé, les dotations de l'état sont en baisse pour la deuxième année consécutive. Ces baisses nous obligent une fois de plus à être vigilants dans l'arbitrage des investissements.

Quelques chiffres clés

Recettes de fonctionnement 2015 :

- Taxe sur l'électricité : 19 317 €
- Stationnements Fer à Cheval : 96 555 €
- Taxe de séjour : 28 780 €
- Droits de mutation (fds péréquation) : 65 170 €
- Loyers communaux : 208 946 €

Pour cette année 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 232 796 euros.

En 2015, notre commune avait perçu un montant de 275 795 euros. Cette baisse de 43 008 euros entraîne une fois de plus de fortes répercussions lors de l'élaboration de nos budgets.

Il faut aussi ajouter le FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) qui coûte à notre commune 19 144 euros en 2016.

En 2015, cet impôt s'était élevé à 12 276 euros soit une augmentation de 55,9 %.

Pour l'année 2015, le montant de l'encours de la dette est de 1 711 731 euros, contre 1 821 700 euros en 2014.

Le remboursement des intérêts pour l'année 2015 s'est élevé à 70 595 euros soit 4,75 % des dépenses de fonctionnement. Le remboursement du capital a été de 189 969 euros sur le même exercice et représente 16,9 % des dépenses d'investissement.

En ce qui concerne la fiscalité, nous avons voulu conserver une certaine stabilité. De ce fait, les taux d'imposition votés pour l'année 2016 restent inchangés.

Le saviez-vous ?

Saviez-vous que la commune paie ses propres impôts fonciers sur les propriétés non bâties lui appartenant ?

En 2015, la recette perçue par la commune au titre de la taxe foncière non bâtie s'élève à 42 950 euros, dont 35 029 euros payés par la commune soit environ 82 % de la recette fiscale !

Pour rappel les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 20,50 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 96,01 %
- Taxe professionnelle : 27,92 %

La recette fiscale attendue sur cette période 2016 s'élève alors à 772 899 euros.

Aussi, nous avons toujours cette volonté de financer les travaux d'aménagement sur les fonds propres de la commune afin de conserver cette autonomie envers les établissements bancaires. Les travaux de construction d'un préau au Groupe Scolaire s'élèvent à 90 000 euros HT. 📌

L'arrêt du PLU

Le PLU en voie de finalisation

POUR LA FINALISATION DU PLU PLUSIEURS ÉTAPES RESTENT À FRANCHIR

La révision du PLU était l'occasion de répondre aux nouvelles préoccupations qui touchent la commune en termes d'urbanisme, d'organisation de l'espace, de projets de développement futur et de développement durable...

Les trois réunions publiques organisées les 31 octobre 2014 pour le diagnostic, le 6 mai 2015 pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et enfin le 4 mai 2016 pour le zonage, ont permis à la municipalité de présenter ce projet de territoire aux habitants.

Le PLU a été "arrêté" par délibération du conseil municipal du 26 juillet 2016. L'arrêt du PLU correspond à une phase administrative spécifique. En effet, lorsque la commune estime que son travail d'étude et de réflexion est suffisamment abouti, elle "arrête" le projet de PLU.

Cette étape importante marque la fin des études et le début de la phase de consultation administrative. Dès lors, les capacités de modification du projet sont limitées à la prise en compte des avis des personnes publiques associées ou à la correction d'éventuelles erreurs matérielles.

Les communes limitrophes et plusieurs organismes départementaux et régionaux seront également consultés pour avis. À l'issue de la consultation des personnes publiques le projet de PLU, tel qu'il a été arrêté, sera soumis à enquête publique. Les avis des personnes publiques seront joints au dossier soumis à enquête. L'enquête publique d'une durée minimale de 30 jours sera suivie d'un rapport du commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions de ce dernier seront examinés en vue d'apporter d'ultimes modifications au dossier.

L'approbation du PLU doit avoir obligatoirement lieu avant le 27 mars 2017. Au-delà, la commune se verrait soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) du fait de la caducité programmée de son POS.

LE RÉGLEMENT

Le zonage ayant été abordé lors de la réunion publique du mois de mai 2016, l'élaboration du règlement écrit a pu avoir lieu.

Le règlement a pour but de définir les règles d'urbanisme applicables à chaque zone :

- occupations et utilisations du sol interdites,

- occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières,
- voies de dessertes (conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et d'accès aux voies ouvertes au public),
- conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement, ainsi que les zones relevant de l'assainissement non collectif,
- superficie minimale des terrains pour construire,
- règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques,
- implantation des constructions par rapport aux limites séparatives,
- implantation des constructions sur un même terrain,
- emprise au sol des constructions,
- hauteur des constructions (réglemente la hauteur des bâtiments futurs ou en cas d'extension, il encadre aussi la densité bâtie),
- aspect extérieur en harmonie avec son environnement,
- aires de stationnement liées aux constructions,

- espaces libres et plantations liées aux constructions,
- surfaces hors œuvre nettes des bâtiments,
- prise en compte du niveau de performance énergétique des nouvelles constructions,
- obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements, en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.

Voici quelques exemples du contenu du règlement :

Les emplacements réservés

Le PLU comporte des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt collectif, aux espaces verts.

Compte tenu du positionnement de la commune et de son attrait touristique, ces emplacements réservés ont également pour objet de prévoir les futurs projets touristiques, mais aussi l'emplacement des parkings, l'organisation des secours, l'aménagement des différents sites...



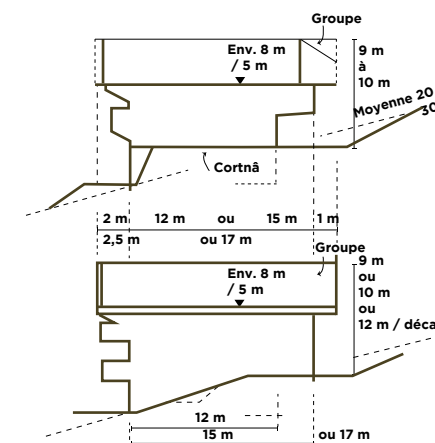
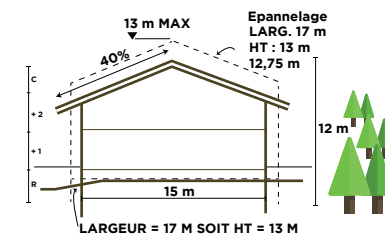
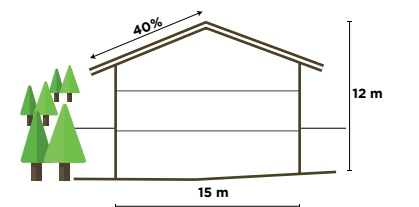
▲ DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS SONT PRÉVUS POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT DE CERTAINS SITES

Les risques

Certaines zones peuvent être concernées par les Plans de Prévention du Risque Inondation et Plans de Prévention des Risques Naturels. Les projets situés dans ces secteurs devront s'y référer.

L'aspect général des constructions

Proportions : hauteur au faîtage
= largeur 20 à 25 %
hauteur maximum = 13 m



Les cas particuliers

Certains cas particuliers sont également pris en compte par le règlement.

En cas de démolition, la reconstruction dans le même état initial est autorisée. Une implantation particulière pourra être prescrite dans le cas d'extension d'une construction existante pour des raisons de sécurité, d'architecture, d'urbanisme, et/ou de cohérence de l'ordonnancement architectural de la construction considérée.

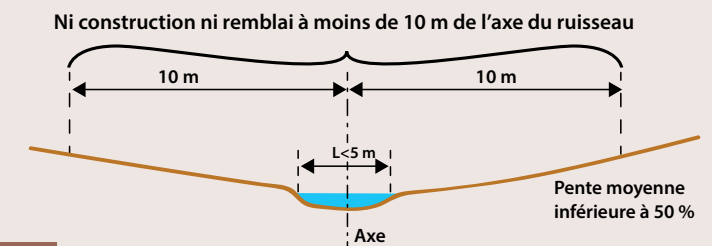
Les rives naturelles des cours d'eau doivent être maintenues en espace libre de toute construction et de tout remblai, en respectant un recul vis-à-vis des cours d'eau à adapter en fonction des situations topographiques décrites ci-après.

Les dispositions ci-dessous ne concernent pas les ouvrages de franchissement des cours d'eau par les infrastructures.

L'arrêt du PLU

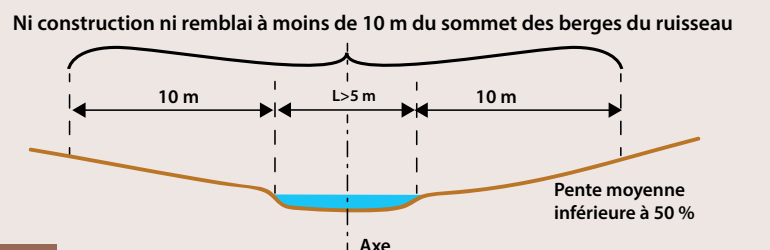
Cas n°1

Ruisseau sans ravin (pente moyenne des berges < 50 %)
largeur du lit inférieure à 5 m



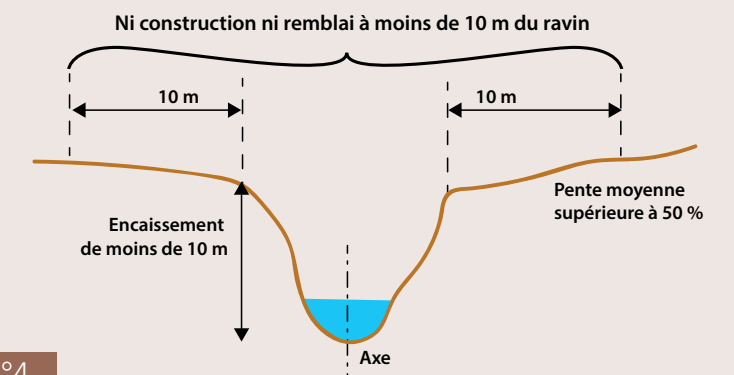
Cas n°2

Ruisseau sans ravin (pente moyenne des berges < 50 %)
largeur du lit supérieure à 5 m



Cas n°3

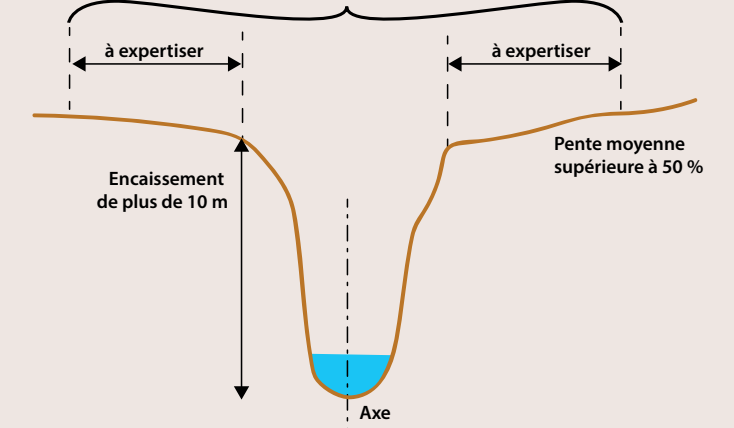
Ruisseau s'écoulant au fond d'un ravin
de moins de 10 m de profondeur



Cas n°4

Ruisseau s'écoulant au fond d'un ravin
de plus de 10 m de profondeur

Délimitation de la bande inconstructible à expertiser sur le terrain, comprise entre 10 m et la profondeur d'ensablement maximum



Le projet touristique

Un projet qui se dessine

Comme évoqué dans Contact N°3, l'avenir touristique de la commune est en péril. En effet, le domaine skiable n'est plus pérenne (faible altitude, vétusté des remontées mécaniques, coût d'exploitation trop élevé). Ainsi la commune souhaite mener une politique d'aménagement volontariste pour préserver le tourisme hivernal, véritable catalyseur d'une grande partie de l'économie locale. ♥

Cette politique s'inscrit dans un redéploiement du domaine skiable, à travers la suppression des deux télésièges vétustes du domaine situé plein Sud et à basse altitude, et par la création d'une liaison téléportée en direction de Flaine et du Grand Massif. L'offre neige bénéficierait ainsi d'un effort sans précédent pour sa modernisation et sa pérennisation.

Le projet considéré permettrait à la station de Sixt une connexion directe au domaine du Grand Massif et de s'ouvrir de ce fait sur un espace skiable d'envergure, tout en recentrant son domaine existant sur le secteur débutant de Salvagny.

Cette restructuration du domaine s'accompagne d'un projet immobilier en bordure du front de neige de Salvagny offrant ainsi un accès ski au pied au domaine, et un accès direct au départ des randonnées estivales.

Ne vous imaginez pas la construction de tours bétonnées à Sixt, le projet proposé par l'architecte Jean-Pierre Noraz a su prendre en compte le caractère traditionnel des constructions existantes tout en l'agrémentant de touches de modernité.

Le futur bâti imaginé s'appuie largement sur les volumétries des anciennes fermes et sur les



▲ EMPLACEMENT POTENTIEL DE LA GARE D'ARRIVÉE DU PREMIER TRONÇON

signatures architecturales sizères. De même, le stationnement sera géré d'une façon tout particulièrement innovante avec un concept de "grange à voitures", diminuant l'emprise au sol des zones de stationnement et les intégrant au bâti. Dans le cadre du futur PLU, deux zones dites AUt (zone A Urbaniser à vocation touristique) ont été définies pour l'accueil de ces programmes.

La mise en œuvre du projet doit néanmoins s'inscrire dans les "clous administratifs" inhérents à tous projets d'aménagement en montagne. ♥

L'ÉTAPE 1 : LA PROCÉDURE UNITÉ TOURISTIQUE NOUVELLE (UTN),



▲ STYLE ARCHITECTURAL ENVISAGÉ POUR LE PROJET IMMOBILIER DE SALVAGNY ET LA FEULATIERE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les UTN constituent des opérations de développement touristique en zone de montagne ayant pour objet ou pour effet :

- soit de construire des surfaces destinées à l'hébergement touristique ou de créer un équipement comprenant des surfaces de plancher,
- soit de créer des remontées mécaniques,
- soit de réaliser des aménagements touristiques ne comprenant pas de surfaces de plancher dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État.

L'enjeu principal de cette procédure est alors de concilier, d'une part l'objectif de développement, et d'autre part la protection nécessaire des espaces naturels. Rappelons à ce titre qu'en cas de réalisation fractionnée de l'aménagement, la surface ou les seuils à retenir sont ceux du programme général de l'opération.

Leur régime juridique remonte à la loi montagne de 1985. La dernière simplification en date de 2005 a permis, à travers une distinction entre UTN d'intérêt local (ou départemental) et UTN d'intérêt régional, de décentraliser la procédure dès lors que les communes concernées sont couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Concernant les communes comme Sixt, non couvertes par un SCOT, une autorisation du Préfet concerné est en revanche toujours nécessaire.

Pour autant, rappelons que pour l'ensemble des communes, la Commission spécialisée UTN du Comité de massif ou la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages sont consultées pour avis. ♥

Le projet touristique



▲ STÉPHANE BOUVET, ISABELLE FORTUIT - SERVICE AMÉNAGEMENT ET RISQUES DE LA DDT ET JULIETTE BLIGNY - DREAL, À L'ÉTUDE DES HYPOTHÈSES DE TRACÉS PISTES ET REMONTÉES

LE CONTENU DU DOSSIER

Les opérations touristiques peuvent avoir un impact important sur les sites et les paysages, du fait des ouvrages et aménagements réalisés ainsi que de la fréquentation qu'elles induisent. C'est pourquoi la procédure UTN est particulièrement exigeante dans ce domaine.

Les UTN sont soumises aux dispositions générales de la loi montagne, qui protègent en particulier les activités agricoles et pastorales et imposent une très grande attention aux sites, aux paysages et aux enjeux environnementaux.

Le dossier de demande d'autorisation, déposé auprès de la Préfecture de Département, doit donc comporter les études et analyses nécessaires, en précisant notamment l'état des milieux naturels, des paysages, du site, de son environnement et les effets prévisibles du projet sur la fréquentation, l'économie générale du site et les milieux.

Les caractéristiques du projet doivent systématiquement faire la preuve de la robustesse de son équilibre économique, y compris au regard de l'évolution défavorable de l'enneigement consécutive au changement climatique.

Afin de répondre à toutes les attentes de l'UTN, un travail dense est actuellement mené par le comité de pilotage regroupant les services de l'État, l'ASADAC, le Grand Massif, les communes de Sixt et de Samoëns.

Travail de longue haleine, marqué par la visite sur place du Préfet de Haute-Savoie, Monsieur George-François Leclerc, le 31 mars dernier, qui a pu prendre conscience de la nécessité de ce projet dans son ensemble. À la demande de M. Le Préfet, quatre scénarios de liaison ont été étudiés et analysés comparativement via des critères sociaux,



▲ LES SERVICES DE L'ÉTAT, LES ÉLUS DE SAMOËNS, MORILLON ET SIXT À L'ASSAUT DE LA CÔTE 2050 M

économiques et environnementaux. Le travail comparatif est en voie d'achèvement et un seul scénario fera l'objet d'une demande d'autorisation UTN. Le 7 juin dernier, une journée de visite terrain a été organisée en présence des services de l'État et du sous-préfet de Bonneville, Monsieur Bruno Charlot. Au cours de cette journée, l'ensemble des scénarii envisagés ont été étudiés afin de donner à ce projet toute la cohérence qu'il nécessite. ♥

LA SUITE DE LA DÉMARCHÉ

Le dossier sera a priori soumis lors d'une commission des sites début 2017 - commission qui devrait faire partie des dernières séances tenantes avant l'application de l'article 106 de la loi sur la croissance et l'activité du 6 août 2015 dite "loi Macron" qui a confié au gouvernement la mission de supprimer par ordonnance l'actuelle procédure relative aux UTN.

L'application de la loi Macron aura vocation de simplifier la procédure à travers une décentralisation, en supprimant l'autorisation du préfet lorsque

l'UTN est prévue dans une commune non couverte par un SCOT. De fait, les petites communes comme la nôtre, non couvertes par un SCOT ne pourraient plus déposer d'UTN.

Bien que le délai d'application de cette loi laisse encore aujourd'hui un flou juridique, nous voyons bien que cette procédure pourrait rapidement bloquer un certain nombre de projets, dont le nôtre. C'est pourquoi nous tenons à ce que le dossier UTN de Sixt soit étudié sous l'ancienne procédure, afin de ne pas le laisser en suspens pendant plusieurs années.

Ce dossier une fois accepté par la commission des sites n'en sera cependant qu'au début du chemin administratif visant à l'aménagement des sites de montagne. Il sera suivi d'une étude d'impact environnemental, d'une étude de faisabilité technique, puis des études d'urbanisme préalables à toute nouvelle réalisation. ♥

Notre patrimoine, une fierté à pérenniser

Tout à un début, un « Il était une fois... ». Quand il s'agit de parler de patrimoine, on parle d'histoire au sens large, d'histoire des bâtiments, d'histoires d'hommes et de femmes... ♥

Le patrimoine correspond à la mémoire visuelle ou spirituelle d'un village, à son héritage. Il s'agit de témoignages qui n'ont pas d'autres prétentions que de susciter l'intérêt ou d'émouvoir le visiteur autant que le riverain.

HISTOIRE DE NATURE ET D'HOMMES

La commune de Sixt dispose d'un patrimoine paysager, naturel, architectural et culturel d'une richesse exceptionnelle. Avec 80 % de son territoire classé en Réserve Naturelle, la commune bénéficie, avec le Cirque du Fer-à-Cheval (deuxième cirque montagneux de France) et la cascade du Rouget (dénommée la Reine des Alpes), tous deux sites classés, d'un patrimoine naturel remarquable et d'une forte notoriété.

Ces deux joyaux emblématiques attirent en moyenne 300 000 visiteurs/an, démontrant ainsi une attractivité touristique certaine du territoire.

Bien que cette attractivité à but touristique soit contemporaine, un tout autre patrimoine est visible à Sixt et directement lié aux hommes qui ont façonné l'histoire de la vallée du Giffre.

Grâce à diverses découvertes archéologiques, nous savons désormais que les premières formes de civilisation en vallée du Giffre remontent à l'époque romaine pour Taninges et à l'invasion Burgonde à Samoëns. C'est seulement au



▲ LA CHAPELLE DE SALES

LES CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES

ZOOM SUR LES GRENIERS (OU MAZOTS)



Ces petites maisons de bois parsemées dans chaque village sont souvent les “vedettes des appareils photos”. Elles sont présentes dans toutes les régions où l'habitat était en bois.

Ces greniers étaient placés “sur soi” (comprenez sur son terrain) à quelques mètres de la maison pour être protégés des incendies, si nombreux les siècles passés. Mais savez-vous à quoi servaient ces petits greniers ? On les nomme souvent “coffres-forts ou tirelires”, abritant tous les biens les plus précieux de la famille : papiers notariaux, habits du dimanche, réserves alimentaires précieuses (fromages dressés sur des râteliers, viande fumée, beurre fondu dans les toupines, grain rangé dans

les compartiments en bois). La cave, s'il y en avait une, entreposait légumes, fruits et cidre. Ces greniers n'ont pas d'autre ouverture que la porte d'entrée.

Vous apercevrez les portes avec leurs drôles de formes arrondies qui servaient à laisser le passage aux personnes chargées d'un sac sur le dos.

Le mode de construction de ces greniers est identique, même si l'aspect parfois diffère. Ils sont montés “à coches”, entendez construits de madriers posés horizontalement et assemblés aux extrémités à mi-bois ou queue d'aronde.

Sur la panne faîtière se trouve souvent une inscription où figurent les dates de construction, séparées parfois par un symbole sacré (“IHS” – Jésus Sauveur des Hommes), ainsi que les initiales du propriétaire.

Pour l'anecdote, certains disent que les grands-mères gardaient les clés sur elles et se tenaient souvent derrière les vitres afin de donner l'alerte au plus vite.

Saviez-vous que le grenier situé à gauche avant d'entrer sur le parvis de l'église était peint en rouge à la Révolution pour narguer le curé qui habitait juste en face ?

12^e siècle que l'on observe la trace des premiers habitants à Sixt. Le village s'est alors réparti en 24 hameaux et développé sur un vaste territoire de près de 12 000 Ha. Le patrimoine bâti est prégnant dans toutes les entités urbaines qui ont



▲ CROIX SUR L'ANCIEN CHEMIN DE SALES À LA SORTIE DE SALVAGNY

su garder leur authenticité, leurs cadres de vie et leurs paysages. Le territoire est aujourd'hui très marqué par son histoire touristique, et par bien des aspects, considéré comme berceau de la pratique du tourisme en Haute-Savoie. En premier lieu fréquenté par les alpinistes dès 1930, puis lieu de villégiature privilégié pour ses sites remarquables et son air pur pour les enfants des villes (nombreuses “colonies de vacances” notamment religieuses), le village devient alors station de ski en 1950.

Autant d'activités qu'il faut encadrer, animer et promouvoir pour satisfaire les visiteurs, et ce dès les prémices de la pratique du tourisme. ♥

Patrimoine contemporain

Zoom sur l'ancienne gare de Sixt

Bien que ce bâtiment central ne soit pas du goût de tous, il mérite toutefois quelques lignes. Abritant aujourd'hui un commerce, il s'agit de l'ancienne gare d'arrivée du petit train. Toutes les gares étaient construites sur la même base architecturale.

Ce train, le CEN (Chemin de fer du Nord), circulait entre Annemasse et Samoëns et dès 1932 jusqu'à Sixt-Fer-à-Cheval, date à laquelle la ligne a été électrifiée. La ligne autrefois utilisée uniquement pour le transport de marchandises s'est vue devenir passagère dès 1932 afin d'acheminer les flux de visiteurs venant découvrir la vallée. Le développement du tourisme est alors en marche.

La ligne a été finalement supprimée en 1959 à l'instar de nombreuses lignes internes en France, devenues peu rentables. ♥

UN PETIT PATRIMOINE PARSEMÉ SUR UN VASTE TERRITOIRE

Chapelles, croix et oratoires

Le patrimoine de Sixt est immense et particulièrement riche. Il s'ouvre sur les Gorges des Tines, l'abbaye, la Cascade du Rouget, pour se refermer sur le Cirque du Fer-à-Cheval et le Cirque des Fonts. Tout au long de ces trajets, greniers, croix, oratoires et chapelles illuminent ces parcours pour celui qui sait les voir.

9 chapelles (7 de villages et 2 en alpages), 53 oratoires, 104 croix et 44 bassins et fontaines sont aujourd'hui recensés. En tout, le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval compte près de 200 édifices ayant attiré au petit patrimoine religieux.

Ce petit patrimoine est souvent érigé en pierre et date généralement du 17^e siècle. Il témoigne du travail minutieux des tailleurs de pierre locaux. Sur l'ancien chemin de Sales, avant la sortie du village de Salvagny (en direction de la Cascade du Rouget) vous pouvez admirer la croix et l'oratoire sculptés par François-Marie Mugnier, signés de l'angelot spécifique à cet artiste.

Ces édifices sont souvent les témoins d'événements passés (la plupart du temps malheureusement tragiques) tels que :

- L'oratoire du Creux du Pont qui relate l'éboulement de Tête Noire en 1602, éboulement ayant



▲ ORATOIRE DANS LES ROCHERS AU DESSUS D'ENGLÈNE

rayé de la carte le hameau d'Entre deux Nants (57 victimes) ;

- La croix de Salvagny, témoin de l'émotion suite à l'incendie de 1912 qui a frappé ce village ;
- La chapelle de Nambride emportée par le Giffre puis reconstruite au Molliet témoigne également du tumulte du torrent.

Aujourd'hui niché au cœur de nos vies et nos villages, ce riche patrimoine demande un entretien soigné. Les chapelles de villages ont d'ores et déjà fait l'objet d'une campagne de restauration, mais l'ensemble des croix et oratoires nécessiterait une remise en état. ♥

La Fontaine de Saint-Ponce

La Fontaine de Saint-Ponce était un lieu de pèlerinage annuel où l'on transportait la “chasse du Bienheureux Ponce” accompagné par l'évêque, le clergé et toutes les jeunes filles du village au voile blanc : les enfants de Marie. Cet oratoire a été réalisé par le maître tailleur Pierre Moccand à la mémoire du Bienheureux Ponce.

Il nous plonge dans l'art naïf populaire. Sur la pierre

taillée nous percevons au sommet une colombe aux ailes déployées tenant en son bec une couronne. Au milieu de l'oratoire se trouve un cœur entouré d'une couronne d'épines d'où sortent trois pensées dominées par l'œil de Dieu :

- “D.V.T.” Dieu voit tout
- “I.P.T.” Il peut tout
- “I.N.A.” Il nous aime
- Suivi de “Q.M.S.D.L.D.J.” Qui me séparera de l'amour de Jésus.

Dans la niche figurent Marie, Joseph et l'enfant Jésus, au-dessous on peut lire : “MGR rendu accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui diront un pater et un ave devant cet oratoire 1844”.

Sur la partie inférieure se dresse le buste de Ponce, de chaque côté duquel est inscrit : “Bienheureux Ponce, Fondateur de Sixt, priez pour nous”. ♥

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Le patrimoine religieux de Sixt-Fer-à-Cheval compte l'église abbatiale dont la partie la plus ancienne est datée du milieu du 13^e siècle. L'église

ZOOM SUR LES CLOCHES DE L'ÉGLISE



Les quatre cloches de l'église Sainte Marie-Madeleine sont bien cachées au sommet de leur clocher, derrière les abat-sons. Inconnues de nos yeux, nos oreilles savent pourtant les remarquer, tant pour le tintement des heures que pour les cérémonies religieuses. Comme tout objet caractéristique d'un village, elles ont une histoire que je vous propose de découvrir.

Apprenez tout d'abord que la troisième cloche de l'église par son poids est la doyenne du clocher. “Sophie” a été fondue le 8 décembre 1828 par Claude Paccard. Elle pèse 250 kilos et chante un “Do dièse” aigu. Maurice du Crey, prêtre à Saint-Gervais en était le parrain et Pernelle Renaud en était la marraine. Pour la petite histoire,

Mme Renaud était l'épouse de M. André Allamand, syndic (maire) de l'époque. Les trois autres cloches ont été fondues par les neveux de Claude Paccard, Georges et Francisque, en 1872. Joseph-Marie Joennoz était alors le maire de la commune, tandis que le père Jean-François Roget était le curé de la paroisse.

La plus grande, nommée “Magdeleine”, pèse 1 500 kilos et chante le “Ré”. Elle a eu pour parrain et marraine Claude-Joseph et Jeanne-Françoise Joennoz. La deuxième cloche “Ponce-Marie” (en hommage à Bx Ponce) pèse 450 kilos. Elle donne le fameux “La” des musiciens. Elle a eu pour parrain Jean-François Roget, curé, et pour marraine Anatolie-Marie Richard-Pommet. Enfin, la toute petite cloche avec ses 100 kilos porte le nom de “Marie”. Marie Rannaud, prêtre à Thonon était le parrain et Marie Richard était la marraine. Cette cloche donne le “Fa Dièse” aigu. Ces quatre cloches sont accrochées au dernier étage du clocher, dans une massive charpente en bois, capable de résister à plus de sept tonnes de forces de poussée. Car même si elles ne pèsent, au total, “que” 2 300 kilos, il faut savoir que ces dames de bronze triplent leur poids quand elles sonnent ! Les quatre cloches sont justement lancées à toute volée aux sépultures. Rassurez-vous, elles ne devraient pas tomber ! Nous ne sommes cependant pas à l'abri d'un accident lors de leur envolée pour Rome, quelques jours avant Pâques ! Plus encore sur le site <http://cloches74.com>

Antoine Cordoba

Notre patrimoine, une fierté à pérenniser



▲ LA FONTAINE DE SAINT-PONCE

Sainte Marie-Madeleine faisait partie de cet ensemble abbatial dont le cloître a malheureusement disparu lors d'un incendie.

Le trésor de l'abbaye est particulièrement émouvant, ce n'est pas tant par le nombre et la richesse des objets conservés que par la qualité, l'ancienneté et la fragilité de certains d'entre eux. ♥

Le presbytère

Ce bâtiment est une ancienne dépendance de l'abbaye qui servait entre autre de grange et par la suite de lieu d'hostellerie pour les moines de passage. Il contient encore aujourd'hui des documents liés à l'abbaye. En 1805 ce bâtiment a été réparé par le Conseil municipal grâce aux dons des habitants pour y loger les deux ministres du culte.

Le presbytère est aujourd'hui en triste état avec ses murs fissurés et ses intérieurs dégradés par l'humidité et par la présence d'un champignon lignivore qui dégrade les bois d'œuvre (le méréule).

Aujourd'hui, la destination de ce bâtiment pose question. Le réparer, oui, mais sa destination future est à l'étude. ♥

L'abbaye de Sixt

Il est de coutume dans le village de dire qu'avant les moines, il n'y avait rien à Sixt.

Au 12^e siècle, ce petit fond de vallée, à la jonction de deux torrents, le Haut et le Bas Giffre, appartient au seigneur du Faucigny qui se plaît à y venir chasser.

En 1130, le Comte et Seigneur du Faucigny, Aymon Ier, dit "Le pieux", voulant manifester sa piété et sa religion comme la majorité des seigneurs de l'époque, fit don à l'abbaye d'Abondance des terres de Sixt (un territoire vaste, encore sauvage et

L'ASSOCIATION DES GUIDES DU PATRIMOINE DES PAYS DE SAVOIE (GPPS)

Les guides agréés par l'Association des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie (AGPPS) vous proposent des visites guidées à la découverte de notre région et de son patrimoine.

Leurs commentaires adaptés vous aideront à comprendre et à vous approprier l'histoire et la culture de nos deux départements de Savoie Mont-Blanc (formant l'ancien duché de Savoie), à lire les paysages, à découvrir le patrimoine urbain, architectural et artistique, ainsi que le savoir-faire ancestral des habitants de nos vallées, mais aussi à mieux apprécier nos coutumes et nos traditions. Actuellement, 147 guides agréés ainsi que 19 candidats-guides en cours de formation conduisent chaque année les visites guidées sur 85 sites des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (plus de 3 000 visites en 2015 pour plus de 80 000 visiteurs).



inhabité). Cette donation s'effectua sous le gros frêne (coupé au début du 19^e siècle), à l'emplacement du tilleul actuel.

Ponce de Faucigny (le frère aîné d'Aymon I^{er}) qui accomplissait alors son noviciat à l'Abbaye d'Abondance, fut envoyé à Sixt pour créer une abbaye. Ponce jeta les fondements d'un monastère au confluent des deux Giffres au lieu-dit "La chapelle". Un bien mauvais choix car les débordements successifs du Giffre obligèrent les premiers colons à changer d'endroit pour l'actuel. C'est là que furent érigés la première chapelle et le monastère.

Ponce de Faucigny fut désigné comme premier abbé dès la fin des travaux en 1144.

À la fin du 15^e siècle, le mode d'élection du premier abbé change, et vont se succéder à la tête de l'abbaye des moines qui ne vivent pas sur place et se contentent d'encaisser leurs revenus ; la vie religieuse tombe en décadence.

C'est seulement en 1603 que l'arrivée de François de Sales, évêque de Genève, vient remettre de l'ordre

dans tout cela. Pour preuve de son passage, ses armoiries sont gravées dans le plafond du réfectoire de l'abbaye, qu'on peut encore voir aujourd'hui.

C'est la période révolutionnaire qui met fin à l'existence de l'abbaye en tant que telle, avec la dispersion des chanoines et la vente des possessions comme "biens nationaux".

L'abbaye devient par la suite école, auberge de diligences puis hôtel dès le début de l'histoire du tourisme à Sixt-Fer-à-Cheval.

L'édifice est inscrit au titre des monuments historiques en 1997 et est désormais propriété du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Notre abbaye, grande dame si discrète, que l'on devine à peine en traversant le bourg renferme toute l'histoire du village.

Encore aujourd'hui en cours de rénovation grâce à plusieurs programmes européens associant la commune de Sixt et le Conseil départemental de la Haute-Savoie, elle mérite une réelle mise en valeur et une place centrale dans la vie Sizère. ♥



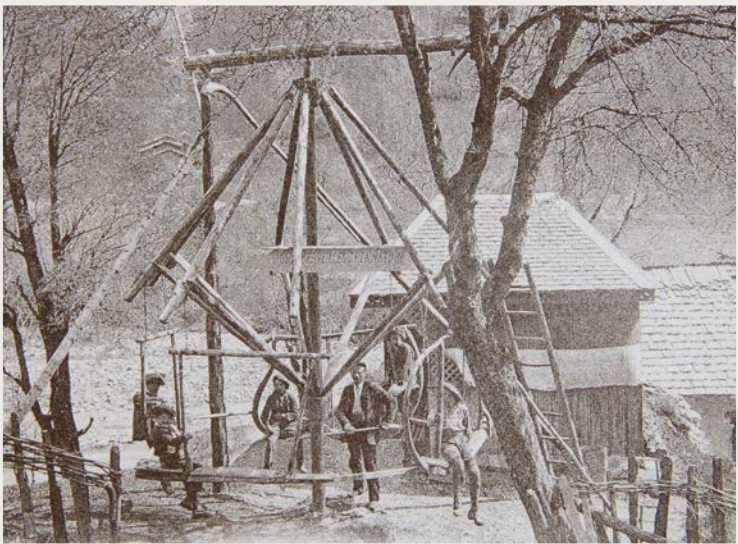
▲ L'ENSEMBLE ABBATIAL

LE CARROUSEL SAVOYARD

LE MANÈGE AU BOIS TORDU TOURNE À NOUVEAU



VERSION D'ORIGINE DU CARROUSEL AVEC LA TRACTION HUMAINE ▶



Voilà maintenant plus de vingt ans que le projet de réhabilitation du carrousel savoyard de Pierre-Marie Moccand, dit Pierre au Merle, a été lancé. C'est désormais chose faite, près du petit lac derrière la Mairie. Ce manège au bois tordu, unique en son genre, nous replonge au début du 20^e siècle, à la naissance d'un tourisme vert qui voyait les premiers visiteurs se rendre au "majestueux" Fer-à-Cheval.

C'est en 1869 que Pierre-Marie Moccand voit le jour à Nambride dessus. Issu d'une famille au patronyme répandu, il héritera du sobriquet donné à son père, à qui l'on vante des qualités de bon chanteur à la chorale paroissiale. Très tôt, Pierre au Merle va connaître les valeurs du travail, à travers une éducation rigoureuse. À une époque où la vie en montagne est rude, là où bon nombre de ses concitoyens s'exilent dans les grandes villes à la recherche d'un travail plus lucratif, Pierre au Merle, lui, pense qu'il pourra gagner sa vie en restant dans la vallée en créant un commerce destiné à une nouvelle clientèle: les touristes. C'est alors que l'aventure commence...

Un jour, une visite aux gorges du Fier, près d'Annecy, est pour lui un déclic. Si un site comme celui-ci est capable d'attirer des visiteurs, il doit en être de même pour le torrent tumultueux du Fontany. Proche de la nature et désireux d'en faire découvrir toute la richesse, il imagine un cheminement le long de la cascade qu'il commence très vite à tracer à coups de pioche. Dans un même élan, il construit son fameux carrousel en utilisant des bois tordus qu'il se plaît à collecter dans les forêts avoisinantes. Érigé en premier lieu au-dessus du haut-fourneau, il décide rapidement de le déplacer dans une remise, au bas du torrent et au bord de la route. Dorénavant, le carrousel sera relié à une roue à aubes, entraînée par la force de l'eau du torrent. La remise est très vite agrandie pour accueillir ce qu'il appellera le "musée des merveilles de la nature", où il exposera les objets qu'il fabrique, là encore à partir de ce qu'il trouve aux alentours: bois, feuilles, pommes de pin, mousses, fleurs, pierres, etc.

Certaines de ses compositions seront mises à la vente. Petit à petit, Pierre au Merle concrétise un à un ses multiples projets: souvenirs,

épicerie-café, musée, location meublée, atelier de réparation de vélo et petite mécanique. Sur la route du Fer-à-Cheval, la maison Moccand devient alors incontournable. Voyant affluer de plus de plus de touristes, et parmi eux de grands noms, il se met à éditer ses propres cartes postales. Si la plupart de celles-ci sont de paysages bien sûr, Pierre au Merle photographie aussi ses concitoyens qu'il met en scène. Prenant exemple sur les grands magasins, comme la Samaritaine à Paris, il donnera beaucoup d'importance à la publicité de son établissement et des curiosités alentours, en disposant son enseigne sur les toits de façon bien visible, en réalisant des affiches, en traduisant ses cartes postales en anglais...

Le temps passe et Pierre au Merle se voit vieillir. Il espère bien entendu que ses descendants sauront prendre la suite de ses affaires mais ces derniers n'entendent pas reprendre le flambeau du paternel. Pierre au Merle mourra en avril 1942, et avec lui, la Maison Moccand. L'ensemble de la bâtisse devra être démonté au début des années 1980 lorsqu'il s'agira d'élargir la route du Fer-à-Cheval. Le carrousel, ainsi que d'autres objets du musée, seront confiés à l'association des amis de la Réserve naturelle. Dès lors, il est envisagé de faire revivre le manège mais le projet reste de longues années en attente. Les travaux n'ont débuté que l'année dernière, et c'est avec l'énergie de quelques bénévoles que le carrousel de Pierre au Merle a pu repartir de l'avant durant l'été. Un grand merci à Maurice Deffayet qui a remis en état les engrenages, confectionné la roue à aubes ainsi que le petit canal en bois. Ce patrimoine qui reprend vie n'en reste pas moins fragile. L'inauguration du carrousel aura lieu le samedi 17 septembre dans le cadre des journées européennes du patrimoine.



Projet ethnologia 2015

CAPITALISATION D'ETUDES ET VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET TRADITIONS D'ANTAN

ETHNOLOGIA

Nombre d'entre vous avait suivi avec intérêt le programme européen "Phénix, renaissance des patrimoines" qui avait largement associé la population locale. ♥

Ce dernier a été poursuivi sur l'année 2015 par le programme "Ethnologia", certes de moindre ampleur en termes de travaux réalisés, mais dont le but était principalement la capitalisation d'études et la valorisation de savoir-faire historiques. Associant le Conseil départemental de la Haute-Savoie et la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, plusieurs études ont été menées sur le territoire communal afin de valoriser un patrimoine local riche, tant matériel (ayant attiré à l'abbaye) qu'immatériel (traditions locales).

Les études archéologiques dans le logis abbatial de Sixt-Fer-à-Cheval ont été poursuivies et ont confirmé l'intérêt patrimonial du monument déjà mis en évidence par les recherches précédentes menées dans le cadre du projet Phénix. Au-delà du travail fourni dans le logis abbatial de Sixt, l'étude ethnologique sur la pratique locale de la chasse ainsi que celle sur les traditions festives en vallée du Giffre ont été les principales actions menées lors de ce projet. L'occasion de capitaliser des connaissances sur notre territoire et de permettre aux locaux de s'approprier savoir-faire et traditions d'antan. C'est également dans ce cadre qu'a pu être financée une partie de l'organisation de la Fête de la terre 2015.

Une étude sur les formes de sociabilité dans la vallée du Giffre autour du thème "Rites & Fêtes" a été menée en proposant un regard croisé entre la vallée du Giffre et la vallée d'Aoste (partenaires du projet également). Cette étude consiste notamment à mettre en valeur les enquêtes existantes et à élargir les recherches dans une démarche transfrontalière, afin de valoriser la culture et le patrimoine immatériel de ces vallées alpines.

JACQUEMARD DE TANINGES ▶



Il est principalement question de savoir ce qu'il reste aujourd'hui du calendrier traditionnel qui régissait la vie montagnarde d'antan, de fêtes religieuses en travaux d'alpage, en se basant sur un cycle d'événements festifs rythmant la vie des communautés. Tant en vallée du Giffre qu'en vallée d'Aoste, ces traditions sont de nos jours plus ou moins maintenues suivant les lieux, et curieusement, certaines d'entre elles sont particulièrement ressemblantes de part et d'autre de la frontière... Cette étude est valorisée sous forme d'exposition à caractère itinérante qui a été exposée cet été à l'abbaye de Sixt-Fer-à-Cheval. Vous avez pu y découvrir ou redécouvrir ces fêtes traditionnelles et leur pendant contemporain, au cœur d'images d'archives et de témoignages originaux. ♥



▲ JEU DU CORNICION, L'IMPORTANCE DE LA GESTUELLE

GESTION DU CHEPTTEL & CONSERVATION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

La réalisation de l'étude ethnographique sur les deux sociétés de chasse présentes à Sixt-Fer-à-Cheval avait pour principal objectif de saisir les relations qu'entretiennent les chasseurs des deux sociétés de chasse sizères (Association Communale de Chasse Agréée et Saint-Hubert) et la complexité des enjeux qui s'articulent au cœur et autour d'une pratique réunissant pas moins de 10 % de la population du village.

Approche gestionnaire visant à réguler la faune présente sur le territoire pour en préserver les équilibres ; immersion dans la nature, rapport pratique, technique et sensible, à l'environnement naturel ; inscription de la chasse dans des réseaux de sociabilité locale et inter-générationnelle : de toute part la chasse s'inscrit dans un attachement au territoire qui se réalise dans des relations à la fois pratiques, sociales, mémorielles, symboliques, à l'environnement.

Avec une immersion au cœur de cette pratique, il est considéré par bien des aspects le rôle "d'héritiers" et "de relais d'une civilisation agropastorale" des chasseurs, du fait de leur engagement dans une démarche de "conservation du patrimoine immatériel" (toponymie, méthodes de chasse, mémoires des lieux) et matériel (entretien de chemins souvent escarpés et autres passages difficiles).



▲ TROIS FOIS PAR AN, LES CHASSEURS PRATIQUENT DES "CORVÉES" SOUVENT SUR LES SECTEURS D'ALTITUDE. C'EST L'OCCASION D'ENTREtenir LES CHEMINS, LEURS ABORDS ET LES NANTS NOTAMMENT POUR ÉVITER LES RAVINES TROP IMPORTANTES. D'AUTRES ÉQUIPES S'OCCUPENT DE LA GESTION DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS EN BORD DE ROUTE AFIN DE DIMINUER LE RISQUE DE COLLISIONS ENTRE LES VÉHICULES ET LE GIBIER QUI TRAVERSE.

Chorale "la Sizère" 25 ans... en chantant !



«Regarde celle-là ! Je suis pourtant au premier plan mais je ne me suis pas reconnue !» Quand Martine Monet montre à sa sœur Josiane Cheneval les premières photos de la chorale, les anecdotes fusent et les souvenirs rejaillissent. Et en 25 ans, elle vous dira qu'il s'en est passé des choses. Toutes deux reviennent pour nous sur l'histoire d'une petite chorale de village qui ne compte pas s'arrêter là... ♥



▲ MARTINE MONET ET JOSIANE CHENEVAL

CONTACT : Depuis quand chacune d'entre vous est à la chorale ?

JOSIANE CHENEVAL : J'ai dû rentrer en 2009 il me semble.

MARTINE MONET : Moi ça fait depuis le début en 1991.

C : Comment est née l'idée de créer la Sizère ?

M. M. : On faisait partie de la chorale paroissiale avec Sylviane Deffayet, Yvonne Denambride et Marie-Pascale Perrier. On y était depuis un bon moment puis on a eu envie de chanter autre chose, de changer un petit peu le répertoire. Alors on a été trouver Monsieur le curé, le père Détraz, pour ne pas que ça cause de problèmes et qu'il ne pense pas qu'on voulait faire "crever" la chorale paroissiale. Il nous a dit d'avertir tous les anciens choristes et nous a donné le feu vert. Alors, pour changer carrément et prendre un répertoire nouveau et plus varié, il nous fallait un chef de chœur différent de la chorale paroissiale.

C : Pour bien distinguer les deux chorales ?

M. M. : Oui. C'est Alexandre (Cheneval) qui nous dirigeait à la paroissiale. On ne voulait pas que ce soit lui qui fasse tout. Je travaillais au Choucas avec

Jean-Jacques Grandcollot et je savais qu'il faisait de la musique. Je lui ai demandé si ça l'intéressait et il a dit «oui» tout de suite. Ça a commencé comme ça.

J. C. : Les statuts ont été déposés en mars 1991.

M. M. : Oui mais on a attaqué les répétitions en 1990. Après s'était posée la question de comment on allait s'habiller ! On n'avait pas de sous alors on avait tous décidé de mettre un jean, une chemise blanche et les femmes de la chorale qui savaient bien coudre, comme Marie-Noëlle (Rosier) et Claire (Grandcollot), avaient fait des cravates vertes. Elles étaient brodées au nom de la chorale. Nous avons gardé cette tenue jusqu'en 2011.

C : Martine, te souviens-tu du premier concert ?

M. M. : Oui. C'était le 6 octobre 1991 à la salle des fêtes pour le jubilé de Monsieur le curé, ses 50 ans de service à Sixt.

C : Combien de choristes comptait la chorale au début ?

M. M. : On était une vingtaine. Puis, petit à petit, ça a augmenté. À l'époque, il n'y avait pas d'école le mercredi matin alors on faisait les répétitions le mardi soir. On avait donc beaucoup de jeunes.

La Sizère était une des chorales des alentours où il y avait le plus de jeunesse ! On est d'ailleurs monté jusqu'à 31 choristes en 2002.

C : Quels ont été les différents présidents et chefs de chœur qui se sont succédés ?

J. C. : C'est Mimie (Marie Richard-Pomet) qui a pris la présidence au début, jusqu'en 2003. Denis (Richard) a pris la succession pendant 2 ans. Puis Marie-Noëlle (Rosier) jusqu'en 2010, date à laquelle je l'ai remplacée.

M. M. : Pour les chefs de chœur, c'est donc Jean-Jacques qui a commencé jusqu'en 2000. Yvonne (Denambride) a pris la suite au pied levé jusqu'en 2006. Mais quand elle est tombée malade en 2005, on a cherché quelqu'un pour la seconder et nous avons trouvé Gertrude Bernard, une dame de Marignier qui nous a dirigé pendant presque 2 ans. Après le décès d'Yvonne en avril 2006 c'est Édith (Dawant) et François-Marie (Denambride) qui ont pris la direction de la chorale à deux.

C : Où et avec qui la chorale a pu se produire en concert pendant ces 25 ans ?

J. C. : La plupart de nos concerts ont lieu à Sixt ou dans la vallée. Nous chantons généralement dans les églises, l'acoustique est bonne, surtout l'église de Sixt. Nous chantons régulièrement avec l'Harmonie municipale, pour les concerts de la Madeleine et aussi pour célébrer Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

1 date à retenir

SAMEDI 8 OCTOBRE

Concert des 25 ans

avec 7 chorales

Église Ste Marie-Madeleine - 17h

À vous l'honneur

Chorale “la Sizère” 25 ans... en chantant !



▲ PREMIER CONCERT DE LA CHORALE EN 1991

M. M. : Moi, je me souviens des rassemblements de chorales du Faucigny. C'était tous les ans au mois de juin. Nous, nous l'avons organisé en 1998. On chantait à la messe le matin et on faisait un grand concert l'après-midi, on passait de bons moments!

J. C. : Il y a des chorales avec qui nous chantons plus ou moins régulièrement, qu'on a plaisir à retrouver. Nous faisons aussi parfois des concerts qui sortent de l'ordinaire, comme ceux avec un ensemble de violonistes hollandais qui ont des résidences à Sixt. Il y a deux ans, nous avons participé à Peer Gynt, un théâtre musical avec l'Opéra-Studio de Genève et la chorale de Samoëns.

C : Outre les concerts, à quelles occasions la Sizère peut être amenée à chanter ?

M. M. : Quand elle est sollicitée ! On participe à la vie locale, comme pour la Fête de la terre, la commémoration du 11 novembre pour le centenaire en 2014, etc. Je me souviens, on avait chanté aussi pour les Vieilles casquettes il y a une quinzaine d'années.

J. C. : On chante aussi pour les mariages des choristes, des messes particulières comme l'inauguration de l'orgue ou la Saint-Joseph, patron des charpentiers.

C : Vous n'arrêtez jamais de chanter finalement !

M. M. : Quand on chante, on oublie tout !

J. C. : Mais on se retrouve aussi pour d'autres moments que les concerts. Il y a eu des week-ends dans les Pyrénées, en Alsace et plus récemment aux îles Borromées. On essaye aussi de s'organiser régulièrement une sortie ; ça a souvent été des repas en montagne.

M. M. : Et puis avant, on organisait des soirées karaoké à la salle des fêtes. Ça plaisait bien ! On en fera peut-être un jour...

C : Comment sont répartis les choristes ?

J. C. : Généralement, il y a quatre pupitres dans une chorale. À la Sizère, nous avons des sopranes, les voix aiguës chez les femmes ; des altis, les voix graves chez les femmes et des basses, les voix graves chez les hommes. Nous sommes donc en tout 30 choristes. Malheureusement, nous n'avons pas de ténors. On cherche des hommes ! Ce n'est pas facile à trouver !

C : Comment se déroule une répétition ?

M. M. : Chaque voix apprend sa partie avant de chanter ensemble. Quand les chefs prennent du facile, on y arrive tout de suite mais quand c'est compliqué, on n'y arrive pas bien ! (rires)

J. C. : Ah oui, des fois ce n'est pas évident mais c'est un travail qui est plaisant. On passe de bons moments. On rit beaucoup, on “babole”, c'est convivial. Souvent, on finit les répétitions par un pot pour les anniversaires ou quelque chose d'autre à fêter.

C : Quel est votre répertoire ?

J. C. : On chante principalement des chansons contemporaines d'artistes francophones mais on a aussi des chants sacrés, en latin, surtout pour Noël. Parfois aussi des chants médiévaux et des chansons du terroir. C'est assez varié. Et puis, on ne chante pas qu'en français ! On chante aussi en anglais, allemand, hollandais, italien... et même en patois !

C : Quels sont par exemple les chants que vous apprenez en ce moment ?

J. C. : Nous apprenons en ce moment des chansons

de Michel Sardou, Michel Polnareff, France Gall, Alain Souchon, Jacques Brel, Léonard Cohen,... Nous travaillons aussi un medley “yéyé”, un chant en hollandais et le Gloria de Vivaldi.

C : Quel est votre chant préféré à la Sizère ?

M. M. : Un qui restera à jamais dans mon cœur, “L'Espoir de la terre”.

J. C. : Moi, j'aime bien “Signore delle cime” et aussi le chant qu'on a appris pour la Fête de la terre, “Le Joueur de pipeau”.

M. M. : Ah oui, il nous prend aux tripes celui-là !

C : Quels sont les projets pour les mois à venir ?

J.C. : Nous avons un grand concert pour nos 25 ans qui aura lieu le samedi 8 octobre à l'église. Nous avons invité plusieurs chorales à venir chanter avec nous. Nous aurons donc le plaisir de chanter avec les chorales de Samoëns, de Fillinges et de Bonneville, ainsi que la chorale paroissiale, le Gospel Snow et le petit choeur Campaneus. Au total, on devrait être 200 choristes environ, ça va être sympa ! Après, nous repartirons avec un programme plus “normal”... ♥

3 QUESTIONS À...

ÉDITH DAWANT ET FRANÇOIS-MARIE DENAMBRIDE, CHEFS DE CHŒUR

Comment êtes-vous devenus chefs de chœur ?

É. D. : Je suis devenue chef de chœur à la suite du décès d'Yvonne. Elle m'a souvent demandé de venir chanter à la chorale, mais à l'époque je ne pouvais pas. Après son décès, on m'a demandé si je voulais bien venir à la Sizère pour essayer de donner un coup de main à Gertrude. Je n'ai pas hésité, en mémoire d'Yvonne. J'ai tellement regretté de ne pas avoir pris le temps de chanter avec elle.

F.-M. D. : Pour ma part, j'étais déjà à la chorale depuis dix ans à cette époque-là. Certains voyaient une logique à ce que je prenne la suite de ma mère. Je ne sentais pas forcément en moi les capacités à le faire mais j'ai fini par accepter à la condition d'être deux pour se répartir le travail.

Quel est votre rôle ?

É. D. : Il consiste à choisir des chants aussi variés que possible et en apprendre toutes les parties. Et aussi de faire en sorte que nos choristes se sentent sûrs d'eux et en confiance lors de nos concerts. Il me tient à cœur aussi que nous passions des bons moments de joie et d'amitié dans notre groupe.

F.-M. D. : Le chant choral nécessite plusieurs mélodies différentes pour chaque pupitre. Le but étant de les assembler, ces mélodies doivent être harmonisées. C'est un peu comme au théâtre, où chaque comédien a besoin des autres pour jouer son texte. Nous, nous sommes un peu les “metteurs en scène” ; à nous de guider les choristes vers l'interprétation qui nous semble adaptée. Il y a aussi parfois du travail informatique avec la création de partitions et de pistes audio d'apprentissage pour les choristes.

Comment se passe votre collaboration à deux ?

É. D. : Je trouve qu'elle est formidable ! Nous avons des goûts différents pour les choix des chants et c'est ce qui est super. Je suis heureuse d'avoir permis à la Sizère d'en être où elle en est aujourd'hui et j'espère continuer cette collaboration encore aussi longtemps que je le pourrai.

F.-M. D. : Nous n'avons pas besoin de discuter trois heures pour s'organiser. Les choses se font très simplement, avec l'envie d'être efficace. Je prends de plus en plus de plaisir à faire ce que je fais et, comme Édith, je souhaite que ça continue comme ça, si les choristes nous supportent !

État civil

Événements survenus depuis le dernier bulletin municipal.
L'ensemble du Conseil municipal félicite chaleureusement les nouveaux parents et les nouveaux mariés, et leur adresse à tous, ses vœux de bonheur.

Naissances

04/01/2016	Matéo, Jean-Michel MOGENIER fils de Laëtitia et Anthony MOGENIER
22/02/2016	Olivia, Juliana, Jade BRÉHIN fille de Kelly BEZIER et Jonathan BRÉHIN
05/05/2016	Romain, Robert BONNAZ fils de Morgane, Julie DENAMBRIDE et Mathieu, Frédéric BONNAZ
02/06/2016	Léandre, Yoan CLUZEL fils de Sylvie, Sandrine MOGENIER et Yannick CLUZEL
20/06/2016	Andréa, Sylvain MOGENIER fils d'Aude Marie et Yoan MOGENIER

Mariages

30/01/2016	Nicole, Jeanne, Marie LE BERRRE et Thierry DUHAUTOIS
07/05/2016	Stéphane MARECHAL et Arkadiusz KONSELAK

Décès

Le Conseil municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

20/02/2016	Monsieur Ludovic MOCCAND-JACQUET
07/03/2016	Monsieur Natale, Francesco, Antonio POGGIA
19/05/2016	Madame Corinne, Annick, Aimé BOURGEON
30/08/2016	Monsieur Claude, Joseph, Aimé RAYMOND

Les brèves



Une Mairie “connectée” : découvrez notre site internet !

La commune de Sixt bénéficie désormais d'un nouveau site Internet. Véritable outil de communication, il permettra à tous de suivre les actualités et la vie administrative du village. Avec ses nouvelles fonctionnalités, sa présentation claire et vivante, sa navigation aisée, le nouveau site se veut pour l'internaute un outil utile au quotidien, pour une recherche d'informations ou des démarches administratives. Il s'agit là d'un lien privilégié entre la Mairie et les habitants, sur lequel vous pourrez bien évidemment effectuer en ligne vos démarches, et rester en relation avec les élus et les services administratifs (urbanisme, état civil, etc.).

Il a été conçu pour répondre le mieux possible aux attentes des administrés. ♥

Il ne vous reste plus qu'à vous connecter sur le site **www.mairie-sixtferacheval.fr !**

Bientôt des noms de rues dans notre village !

Suite à une demande émanant des services de l'État et de divers organismes privés et publics, la commune de Sixt-Fer-à-Cheval va devoir procéder à la dénomination de ses rues et voies communales.

Bien que cette opération soit pour de nombreuses communes l'occasion de mettre en avant des personnalités locales, il sera préféré par le conseil municipal les noms ayant attiré à la toponymie, au patrimoine local, culturel ou naturel, afin de rester cohérent avec l'identité du village.

Rappelons que la dénomination de la voirie permettra aux administrés de la commune de bénéficier d'un accès plus large aux services dont vous avez besoin : un accès facilité et plus rapide aux services d'urgence (secours, sécurité), des livraisons plus rapides (réception de commandes par correspondance), des relations facilitées avec les opérateurs des services (eau, électricité, téléphone), etc.

Enfin, rappelons qu'il s'agit également pour une commune touristique comme la nôtre d'un meilleur moyen de communication et d'information à destination des visiteurs (lieux des événements et des commerces, etc). ♥

École : une page se tourne

Chantal Claisse, directrice et institutrice de l'école maternelle a quitté ses fonctions au sein de notre école à la fin du mois de juin. Après 13 années au sein de notre commune, elle est nommée dans le département de l'Ain. Nous la remercions pour ces années passées auprès de nos enfants et lui souhaitons une bonne implantation dans cette nouvelle région. Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle directrice Madame Ericka Sautour. ♥

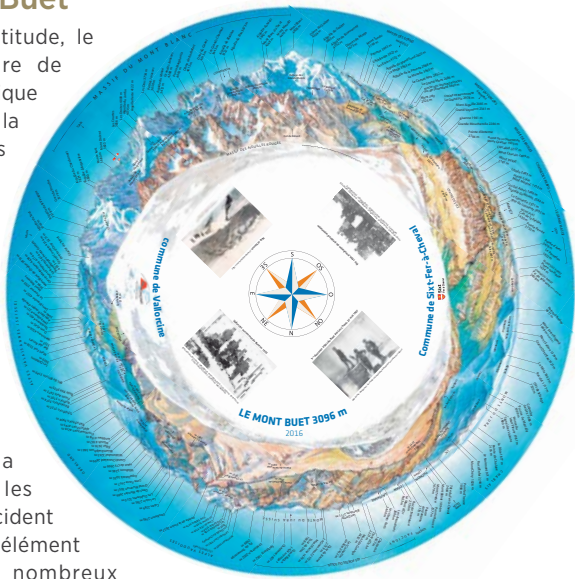
Une nouvelle table d'orientation pour le Mont-Buet

Situé à 3 096 m d'altitude, le Mont-Buet fait figure de montagne emblématique de notre territoire, à la frontière des communes de Vallorcine et de Sixt-Fer-à-Cheval.

La dernière table d'orientation avait été installée au sommet en 1954 par une dizaine de Sizerets. De cette table, ne restait plus que le socle.

En 2015, lors de la Fête de la terre, les deux communes décident de reconstruire cet élément indispensable aux nombreux randonneurs qui fréquentent le site. L'entreprise Cheminfaisant, dont le cœur de métier est la conception et la réalisation de signalétique touristique, a été choisie pour concrétiser le projet. Cette nouvelle table d'orientation ne sera pas montée à 3 096 m d'altitude à dos d'hommes comme l'avait été la précédente, mais par hélicoptère.

L'inauguration a eu lieu au sommet du Mont-Buet le 3 septembre dernier au son des harmonies municipales des deux communes. ♥





▲ « NOUS LES ENTENDONS
MAIS NE LES VOYONS JAMAIS »

Autrefois le Diable disait : « San l'didindo d Passi, la groussa banban-na de Hi et la zhapolta de vé l'Mont d'faré tempét a Hi ».
Comprenez « Sans le di-din-do de Passy, la grosse banbanne de Sixt et la petite bavarde du Mont, je ferai une tempête à Sixt ».

Les clichés

À chaque numéro, nous présentons des photographies mettant en lumière la richesse de notre village, ses hameaux, ses habitants, sa faune... Vous avez des clichés que vous voulez partager ? Envoyez vos images à la rédaction. ♥

Agenda

♥ **Votre Espace culturel propose toute l'année un programme d'activités et d'animations gratuites :**

- **Cont'ô gouter** : pour les enfants entre 4 et 9 ans : histoires racontées avec thèmes différents (selon la saison ou les nouveautés). Le goûter est offert.
- **Brocant'ô livres** : vente et échanges de livres, bandes-dessinées
- **Spectacl'ô bus** : une sélection de spectacles, à prix réduit, le transport est assuré gratuitement.

Novembre, le mois du Doc

- **Projection à Sixt de "Femme en campagne"** en partenariat avec les bibliothèques de Samoëns, Châtillon et Taninges.

♥ EXPOSITIONS

Les Expos de l'année 2016 et 2017 seront installées à l'intérieur de l'Espace culturel. Elles sont prêtées par notre bibliothèque départementale "Savoie Biblio".

- **"Les héros de papier font leur cinéma"** jusqu'au 16 octobre
- **"Mieux comprendre le Manga"** du 21 novembre au 16 janvier 2017

♥ ÉVÈNEMENT

Concert des 25 ans de la chorale
Samedi 8 octobre à 17h à l'Église Sainte Marie-Madeleine



Dans le prochain numéro...

Contact  **n°5**
BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

Le point sur les actions
et les réalisations à mi-mandat